

ABONNEMENT.

Saumur: En an. 30 fr. Six mois 16 Trois mois 9

Poste:

En an. 35 fr. Six mois 18 Trois mois 10

On s'abonne:

A SAUMUR, Au bureau du Journal ou en envoyant un mandat sur la poste, et chez tous les libraires.

POLITIQUE, LITTÉRATURE, SCIENCES, INDUSTRIE

L'ECHO SAUMUROIS

JOURNAL D'ANNONCES JUDICIAIRES ET AVIS DIVERS

BUREAU: PLACE DU MARCHÉ-NOIR

INSERTIONS.

Annonces, la ligne. 50 c. Réclames, — 30 Faits divers, — 75

RÉSERVES SONT FAITES Du droit de refuser la publication des insertions reçues et même payées, sauf restitution dans ce dernier cas; Et du droit de modifier la rédaction des annonces.

Les articles communiqués doivent être remis au bureau du journal la veille de la reproduction, avant midi. Les manuscrits déposés ne sont pas rendus.

On s'abonne:

A PARIS, A L'AGENCE HAVAS 8, place de la Bourse.

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis contraire. — L'abonnement doit être payé d'avance.

Paraissant tous les jours, le dimanche excepté.

Les abonnements de trois mois pourront être payés en timbres-poste de 15 cent., envoyés dans une lettre affranchie.

SAUMUR

5 Septembre 1883.

LES FUNÉRAILLES

DU COMTE DE CHAMBORD.

Goritz, 3 septembre, 2 h. 10 soir.

La dépouille mortelle du comte de Chambord est arrivée à 7 h. 1/2. Elle était attendue par une foule nombreuse et recueillie.

A 9 h. 1/4 est arrivé le prince de Tour-et-Taxis, représentant de l'Empereur, qui a été reçu par le Statthalter et par les commandants des forces militaires.

Le grand duc de Toscane et le duc de Parme étaient déjà arrivés précédemment.

Le cortège funèbre s'est mis alors en mouvement. Les vétérans, les musiques civiles et militaires, les écoles avec leurs drapeaux, le clergé, le chapitre de la cathédrale, l'archevêque Zorn, suivaient le char funèbre, attelé de six chevaux et recouvert de drap noir lamé d'argent.

Venaient ensuite le prince de Tour-et-Taxis, puis le grand-duc de Toscane, le duc de Parme, les députations françaises, le statthalter, les dignitaires militaires et civils, les corporations, des députations venues de toutes les parties de la France, avec des drapeaux et de magnifiques couronnes.

Les troupes et les vétérans ont fait la haie jusqu'à la cathédrale, où le cortège est arrivé à dix heures et demie.

L'aspect de la cathédrale est d'un effet imposant et solennel.

Le cercueil a été déposé dans un catafalque.

L'archevêque Zorn, en présence d'une assistance nombreuse, a célébré solennellement l'office des morts. L'église et le parvis regorgaient de monde.

Goritz, 3 septembre, 11 h. 50 matin. (Arrivée à 8 h. 25 soir.)

La levée du corps a été effectuée suivant

le cérémonial annoncé. L'archevêque de Goritz a officié, entouré d'un nombreux clergé.

En tête du cortège venaient de nombreuses musiques, dont plusieurs musiques militaires.

Venaient ensuite toutes les corporations de la ville, notamment celle des vétérans, les pauvres, les confréries religieuses avec des cierges.

Puis, le char funèbre, traîné par six chevaux caparçonnés, suivi d'un autre char chargé d'une quantité innombrable de splendides couronnes.

Derrière le char venait, marchant seul en avant, le prince de Tour-et-Taxis, représentant de l'Empereur.

Ensuite s'avançaient le duc de Parme, don Juan de Bourbon, père de don Carlos, don Carlos, don Alphonse, frère de don Carlos, le comte de Bardi et les royalistes français, au nombre de quatre à cinq mille; puis les délégations françaises portant des bannières et des couronnes.

Parmi les principales couronnes on remarquait celles des ouvriers de Paris, des ouvriers de Lyon, des Bretons et celle du Cercle français de Montpellier. La couronne la plus belle était celle offerte par la ville de Goritz.

L'infanterie faisait la haie.

L'affluence ici est extraordinaire. On estime à cinquante mille le nombre des étrangers. Tous les hôtels sont pleins; beaucoup de personnes ont dû passer la nuit dehors.

Goritz, 3 septembre.

Au moment où a commencé la cérémonie de la translation du corps au couvent des Franciscains, il ne restait plus parmi les assistants aucune trace des émotions causées par les derniers incidents. C'est au milieu d'un profond recueillement que s'est effectuée la translation qui a eu lieu dans le même ordre et avec le même cérémonial que ce matin.

Il est inexact que le comte de Bardi ait assisté à la cérémonie du matin. Le comte de Bardi est gravement malade.

Au moment où le cercueil a été descendu

dans le caveau, un jeune homme est venu déposer sur le cercueil le drapeau vendéen du général de Charette.

Toutes les cérémonies sont maintenant terminées.

Chacun fait ses préparatifs de départ.

RÉUNIONS ROYALISTES.

Goritz, 3 septembre.

Les royalistes ont tenu aujourd'hui après midi plusieurs réunions afin de discuter la situation.

Dans l'une d'elles, le comte Benoist d'Azy avait lu deux adresses, une à la comtesse de Chambord, lui exprimant les sympathiques respects des royalistes, l'autre au comte de Paris, lui exprimant la fidélité à la monarchie traditionnelle dont le comte de Paris, suivant les termes de l'adresse, était désormais le représentant légitime.

Ces deux adresses paraissaient réunir l'adhésion générale lorsque M. Lucien Bron arriva, annonçant qu'il venait de recevoir la visite du gouverneur de la ville, qui lui avait dit:

« Vous avez vu les preuves de sympathie de l'Autriche et l'hospitalité qu'elle vous donne; j'ai reçu l'ordre de mon gouvernement d'empêcher toute manifestation politique. Je vous prie donc de ne rien faire partir d'ici qui ait un caractère politique. »

Le gouverneur avait ajouté:

« Je vous demande d'agir de telle manière que je ne sois pas forcé de faire paraître les agents de la police. »

A cette nouvelle, les personnes présentes déclarèrent que le désir du gouvernement autrichien devenait un ordre et que conséquemment il ne restait plus qu'à se séparer.

La réunion qui devait protester contre l'adhésion au comte de Paris n'aura pas lieu; d'ailleurs elle comptait peu d'adhérents. Ces derniers semblent se prononcer pour le fils de don Carlos, le prince Jaime, qui assistait avec don Carlos aux obsèques.

La réunion Charette se tiendra peut-être parce qu'elle n'a pas un caractère politique aussi formel et qu'elle doit avoir lieu à la villa Bekman, dans les appartements privés.

On confirme que le roi de Naples n'est pas venu parce qu'il approuve la conduite des princes d'Orléans.

Le groupe réuni à l'hôtel des Trois-Couronnes a approuvé la dépêche suivante qui est adressée aux journaux royalistes de Paris:

« Les Français réunis à Goritz, pour rendre un suprême hommage au comte de Chambord, affirment leur fidélité inébranlable au principe de la monarchie traditionnelle et héréditaire, et reconnaissent le comte de Paris comme chef de la Maison de France. »

» Signé: LAROCHEFOUCAULD-BISACCIA. »

Un autre groupe a envoyé au comte de Paris cette adresse rédigée par M. de Lareinty, exprimant son attachement au principe traditionnel de la monarchie qu'il représente:

« Les Français réunis à Goritz pour rendre au Roi un suprême et douloureux hommage, désirant exprimer au comte de Paris leur inébranlable attachement au principe traditionnel de la Monarchie représentée par sa personne, le prient d'agréer l'hommage de leur inébranlable fidélité. »

Aucune adresse n'a été envoyée à la comtesse de Chambord. Tous les royalistes se sont inscrits sur un registre spécial.

On assure que quelques personnes se sont aussi inscrites sur un registre destiné à don Carlos, mais en réalité il y a eu, pour ainsi dire, unanimité d'adhésion au comte de Paris, sous forme des deux adresses précédentes, qui marquent seulement deux nuances.

M. de Charette a réuni les anciens zouaves. Il a raconté que le comte de Paris lui avait dit qu'il comptait sur lui. M. de Charette accepte ces paroles; c'est pour lui et pour ses zouaves un engagement d'honneur.

Feuilleton de l'Écho Saumurois.

La majorité de M^{lle} Bridot

IX

Cet excellent M. Bonami était en train de faire sa partie d'écarté au salon de Trouville.

Il avait déjà passé quatre ou cinq fois, en tout bien tout honneur, du moins j'aime à le croire, lorsque le marquis de Bayador, rencontrant son regard que déjà depuis quelques secondes il sollicitait en vain, lui fit un imperceptible signe.

L'ex-avoué profita de cette occasion pour faire charlemagne, et, se levant presque aussitôt, sortit de la salle de jeu.

En passant auprès de Bayador, sans avoir l'air de le reconnaître, il murmura ces deux mots:

— Suivez-moi!

Il prit le chemin du quai, le parcourut dans toute sa longueur, s'engagea dans la route de Touques, mais, la quittant au bout de quelques pas pour obliquer vers la gauche, il se mit à gravir un sentier creux, presque une ravine.

Là se trouve une maisonnette complètement iso-

lée. Bonami tira une clef de sa poche, ouvrit la porte, et s'empressa d'allumer une bougie.

Quelques instants plus tard, le marquis arrivait.

La porte fut refermée avec soin. Les volets étaient déjà. Aucune lueur indiscrete ne filtrait à travers leurs rainures. La maisonnette semblait inhabitée, restait muette au milieu de la nuit. D'ailleurs, tous les alentours étaient déserts.

L'ex-avoué introduisit son noble hôte dans un petit salon meublé avec ce luxe de bric-à-brac qui distingue, à Trouville comme ailleurs, les garnis de troisième classe.

— Eh bien, dit Bonami en s'asseyant en face de l'idalgo, eh bien, le mariage?

— Manqué! Elle veut entrer au couvent.

— Monsieur le marquis, lorsque j'eus l'honneur de vous rencontrer à Hombourg, il y a six mois, vous veniez d'y faire des pertes considérables, même pour un millionnaire. Sous le coup de ce désastre, vous vouliez vendre une partie de vos propriétés, c'est-à-dire ébruiter l'affaire. Je vous en détournai, me chargeant de rétablir votre fortune: 1° par un système financier qui m'est tout spécial; 2° par votre mariage avec M^{lle} Bridot, dont vous ne soupçonniez pas même l'existence. Tout cela, n'est-ce pas l'exacte vérité, monsieur le marquis?

— Effectivement, j'aurais mauvaise grâce à ne pas le reconnaître; mais vous l'avouerez-je franche-

ment? je n'ai jamais bien compris la raison qui vous a fait me rendre ce service, et...

— Vous la comprendrez en temps et lieu. Ne nous occupons présentement que de l'essentiel. Vous m'avez donné votre parole que si, le 17 septembre, veille de la majorité de M^{lle} Bridot, vous n'aviez pas réussi par vos charmes personnels, vous me laisseriez le soin d'assurer votre bonheur... à ma façon. Or, nous sommes aujourd'hui le 17 septembre.

— D'accord. Mais pourquoi ne pas me mettre dans le secret?

— Monsieur le marquis, m'avez-vous engagé votre parole de ne pas même m'adresser une question si la conjoncture où nous sommes se présentait? M'avez-vous juré cela, oui ou non?

— Oui, mais...

— Me croyez-vous habile et dévoué à vos intérêts?

— Je ne me suis jamais trop expliqué pourquoi, mais regardez-m'en comme convaincu.

— Voulez-vous, oui ou non, épouser M^{lle} Bridot?

— Si je le veux! c'est-à-dire que...

— En ce cas, rendez-vous demain soir où vous savez. Le reste me regarde.

— A demain donc... puisqu'il faut que je me laisse conduire les yeux fermés.

— Vous n'en marcherez que plus droit, monsieur. A demain soir, vers sept heures et par les

chemins détournés que Bouquaille vous a appris. De la prudence! et maintenant laissez-moi seul, afin que je commence immédiatement à dresser mes batteries.

— Quel empressement!

— Il me tarde de vous voir heureux!

— Ce cher monsieur Bonami! Croyez bien que je saurai reconnaître...

— Je n'en doute pas, monsieur le marquis! conclut l'ex-avoué en accentuant ces derniers mots d'un sourire sarcastique qui leur donnait une signification toute particulière.

Puis, dès qu'il eut refermé la porte sur lui:

— Et d'un! fit-il d'un air triomphant. Quant à celui-là, c'est comme si je le tenais déjà dans mon sac!

Il monta au premier étage, ouvrit une fenêtre qui, de ce côté, donnait presque de plein-pieds sur la campagne, et, par trois fois, imita le sifflement du linot.

La tête d'Eustache Gorju, dit le Sanglier, se dégaga tout aussitôt des ténèbres.

— Entre! dit Bonami.

En deux sauts d'acrobate, Gorju se trouva au milieu de la chambre.

Bonami referma la fenêtre. Après quoi, se retournant vers son complice:

— M'apportes-tu ce que nous a promis Bouquaille?

BULLETIN

En faisant le premier une visite à M. le comte de Paris, S. M. l'Empereur d'Autriche a accompli une dérogation aux lois de l'étiquette que peut seule expliquer la qualité virtuelle de souverain dont M. le comte de Paris est actuellement investi. Que cela déplaise ou non à M. Jules Ferry, les souverains de l'Europe considèrent et traitent l'héritier de M. le comte de Chambord comme l'un d'eux. L'acte de courtoisie de l'empereur François-Joseph, prévenant M. le comte de Paris et lui rendant le premier visite est d'autant plus significatif que l'empereur François-Joseph est plus âgé que M. le comte de Paris et règne depuis un quart de siècle. Quand M. le comte de Paris a rendu à l'empereur François-Joseph sa visite, il a été reçu avec tous les honneurs dus à un souverain. En arrivant au palais, il a trouvé la garde rangée, les tambours ont battu aux champs, le drapeau a été baissé.

Les républicains diront-ils que l'entrevue qui a eu lieu le 31 août à Vienne entre l'empereur François-Joseph et M. le comte de Paris doit être considérée comme un échange de politesses banales et n'a aucune portée politique? Cela prouverait de leur part une médiocre perspicacité. Non, l'empereur François-Joseph saluant M. le comte de Paris, c'est la maison de Habsbourg saluant la maison de Bourbon, c'est le descendant de Marie-Thérèse saluant le descendant d'Henri IV, c'est l'empire d'Autriche saluant la France. Il n'y a pas là simplement un échange de politesse, il y a un acte de politique. Le fait qui vient de se passer à Vienne ne peut certainement pas avoir une grande influence, dans le présent, sur la situation politique de l'Europe. Mais il est une indication pour l'avenir.

Comment pourrait-on renverser la République?

Un de nos principaux organes de la presse gouvernementale pose avec ironie cette question :

« Maintenant que le comte de Chambord est défunt, comment pourrait-on bien s'y prendre pour renverser la République? »

Nous pourrions répondre qu'il ne sera pas nécessaire de renverser la République et qu'elle tombera bien toute seule.

Mais cette réponse est trop facile, et nos vainqueurs nous accuseraient de nous contenter de vaines prophéties.

Nous avons mieux que cela à dire.

Si les républicains, en apparence, gagnent du terrain, en réalité ils s'affaiblissent considérablement. Leur triomphe sur les conservateurs est une question de décor. Ils ont pour eux les figurants tapageurs. Mais ils ne savent pas à quoi s'en tenir sur l'opinion des trois quarts de la France.

Dimanche, une élection municipale avait

— Quelques lignes de l'écriture de son monsieur... Voici.

L'ex-avoué prit vivement le papier, alla s'asseoir à une petite table, approcha la bougie, et releva sur son front ses lunettes vertes, qui, sans doute, le gênaient pour bien voir.

Après un minutieux examen de l'écriture de Raymond, il essaya plusieurs plumes, en choisit une enfin, griffonna quelques études préliminaires d'imitation, et bientôt, satisfait de lui-même :

— C'est bien cela ! parfait ! on a du talent !

Eustache, les deux mains dans ses poches, regardait les lithographies accrochées à la muraille.

— Sauglier, dit tout à coup Bonami, tu te crois certain du succès de ton plan ?

— J'en réponds. Elle sort tous les soirs à la même heure, et par le chemin de la forêt. Bouquaille et moi, nous serons à l'affût dans un fourré. Je me présente avec la lettre. Si elle coupe dans le pont et me suit sans barguigner, ça va tout seul. Si elle regimbe, au contraire, j'ai là mon patron eustache dans ma poche... pour le cheval. Pour l'amazone, un bâillon et des menottes. En deux temps c'est fait. Bouquaille se charge d'accueillir le groom à la même sauce. Nous le laisserons, lui, dans les halliers. Elle, nous l'emportons jusqu'où vous savez bien. Mais, de votre côté, pas de retard ! Pour réussir, il faut que ce soit comme un éclair.

lieu dans Paris; le candidat élu n'a comme contrainte que le sixième des électeurs inscrits.

Les abstentions sont à l'ordre du jour.

La clientèle républicaine s'amincit à chaque nouvelle consultation électorale, et encore est-elle composée en grande partie, dans les campagnes et même dans les villes, de gens hésitants qui se rallient à ce gouvernement faute de mieux. Si M. Ferry et ses compagnons comptent être défendus à l'occasion par ces gens-là, ils se mettent douloureusement le doigt dans l'œil.

Il ne faudrait, pour renverser une République aussi mal équilibrée, que l'union des conservateurs.

Si l'objectif de tous ceux que le régime actuel écœure était unique, si les divisions cessaient, si les chefs de la politique monarchique se donnaient la main, la prochaine expérience électorale serait mortelle pour la République des opportunistes.

On verrait voter ces bataillons innombrables d'électeurs découragés qui s'abstiennent.

L'espoir de voir la France se réconcilier avec l'Europe, de voir le commerce et l'industrie reprendre un nouvel essor, de voir enfin renaître notre malheureux pays, pousserait aux urnes une masse de conservateurs si considérable que la République serait mise à bas le jour même de l'ouverture du nouveau Parlement.

Le mot de M. Thiers est toujours juste : La République n'existe que grâce aux divisions du parti conservateur.

Que l'union se fasse, et voilà la République par terre.

LA « GAZETTE DE L'ALLEMAGNE DU NORD » ET LA PRESSE FRANÇAISE.

La *Gazette de l'Allemagne du Nord* maintient son attitude presque insolente pour les républicains.

Elle se félicite du ton qu'elle a pris pour parler aux Français, et ne doute pas que son langage sera un salutaire avertissement pour eux.

Voici ce nouvel article de la *Gazette de l'Allemagne du Nord* :

« L'accueil que notre récent article sur l'attitude de la presse française a rencontré dans les journaux parisiens et les appréciations dont il a été l'objet de leur part répondent, à tous les points de vue, aux suppositions que raisonnablement nous étions autorisés à rattacher à cet incident.

« D'une part, nous devons être résignés à entendre une partie des organes chauvins à outrance répondre par un redoublement d'injures et de rodomontades au tableau que nous leur avons présenté, tandis que d'autres n'ont rien trouvé de mieux que de se retrancher dans la dénégation; d'autre part, l'événement a prouvé que nous ne nous étions point abusés lorsque nous avons admis qu'en dépit de toute la susceptibilité nationale, il y a pourtant encore à Paris des journaux qui trouvent dans nos obser-

— Compte sur moi, conclut Bonami. Voici le billet. A demain soir.

Le Sanglier s'en alla, comme il était venu, par la fenêtre.

— Quelques instants plus tard, l'ex-avoué procédait coquettement à sa toilette nocturne, en se disant :

— Tout va bien !... Riche ! enfin, je vais être riche ! Avec cela, pas encore trop déjeté... Je puis faire un beau mariage et mériter l'estime de mes concitoyens... Si j'échouais, cependant ? Bah ! le marquis me couvre... Il ne s'agit que d'un enlèvement de comédie... simple affaire de police correctionnelle... et peut-être encore peut-on s'en tirer. Voyons ce qu'en dit le bouquin dont la tranche a cinq couleurs.

Et ce digne homme, en guise de prière du soir, se mit à feuilleter un vieux Code dont le délabrement attestait un fréquent usage.

(A suivre.) CHARLES DESLYS.

Une jeune villageoise a obtenu le prix de modestie.

— Ainsi, mon enfant, lui dit une Parisienne, vous êtes la jeune fille la plus modeste d'ici ?

— Oh ! ça, madame, je puis m'en vanter. Et je puis dire aussi que, si je n'ai pas eu tous les autres prix, c'est bien par pure injustice !

ventions matière à des réflexions de nature à contribuer indirectement, et dans une certaine mesure, à apaiser les esprits, et, par suite, à calmer leurs confrères ardents de la presse.

« Ces journaux ont exprimé, avec une entière raison, l'opinion que, dans l'article de la *Gazette de l'Allemagne du Nord*, il n'y avait aucune menace. Ailleurs, et notamment dans les journaux anglais et autrichiens, cet article a été considéré comme un avertissement. Mais l'exactitude de cette appréciation dépend encore du sens que l'on veut attribuer à ce mot.

« La passion à laquelle ceux qui prêchent en France la cause de la revanche avaient fini par se laisser entraîner devait nécessairement aboutir à les plonger dans un certain enivrement ne leur permettant guère de se rendre un compte exact de la forme non plus que de la portée de leurs excitations. Or cette gradation de sentiment ne peut pas, naturellement, demeurer limitée à un cercle étroit, lorsqu'un grand nombre de journaux s'en font le porte-parole complaisant, et lorsqu'il ne manque pas d'ambitieux en quête de places qui espèrent pouvoir exploiter à leur profit les instincts surexcités des masses.

« Si profondément que le besoin de la paix soit enraciné dans la masse du peuple français, cette même masse ne peut se soustraire indéfiniment à cette loi de la nature, qui prévaut là comme partout où une campagne d'injures et d'excitations systématiquement poursuivie finit par produire son effet dans un rayon plus étendu.

« Cette loi de la nature veut que les tendances haineuses et mensongères de la presse finissent par gagner complètement les lecteurs qui ont contracté l'habitude de se faire une opinion politique d'après ces journaux.

« Quelque soit l'indépendance native de son jugement, chaque lecteur de journal arrive en fin de compte à voir par la lunette de son journal favori et des orateurs qu'il entend.

« C'est là, du reste, un fait qui ressort avec une entière évidence des efforts et des dépenses que partout les partis politiques et leurs chefs s'imposent du côté de la presse.

« Cette influence, que l'on voit la presse exercer partout sur l'opinion, doit être encore plus rapide et plus générale en France que partout ailleurs, étant donné le tempérament spécial de la population française, et les hommes d'Etat actuels, aussi bien que ceux qui désirent le devenir, ne pourraient se soustraire à la longue à l'action de ces courants.

« De là à une politique qui consisterait à travailler systématiquement les Français dans le sens de la guerre et de la haine contre l'Allemagne, il n'y aurait pas loin, et nous croyons avoir mérité la reconnaissance de tous les amis de la paix, même en France, en signalant en temps utile cet enchaînement logique de conséquences.

« Au reste, un des journaux de Paris les plus considérables semble avoir mis le doigt sur la plaie. Après avoir examiné impartialement les circonstances qui ont pu exciter dans l'empire allemand un sentiment de défiance à l'égard des intentions de la France, ce journal mentionne, entre autres, les faits suivants :

« Les incidents qui se sont produits en Alsace-Lorraine ;

« Le bruit que la presse fait autour du voyage d'inspection du ministre de la guerre ;

« La prétendue demande de crédit de 7 millions pour une épreuve de mobilisation ;

« Enfin, le ton provocant de la presse.

« Et le journal que nous citons conclut en exprimant l'espoir que le langage violent de la presse allemande cessera avec les causes qui l'ont provoqué. »

Chronique générale.

Dès les premiers jours de la prochaine session, dit le *Rappel*, la question des rapports de l'Eglise et de l'Etat va se poser devant la Chambre, à propos de la discussion du budget.

Au budget du ministère des affaires étrangères, la Chambre aura à examiner l'amendement de M. Madier de Montjau, tendant à la suppression de l'ambassade de France

près le Vatican, amendement qui est revêtu de 120 signatures environ.

Au budget de l'instruction publique, la Chambre aura à statuer sur une motion du rapporteur, M. Jules Roche, tendant à la suppression des Facultés de théologie.

Le gouvernement combattra l'amendement Madier de Montjau, comme la proposition Jules Roche, parce qu'il le juge contraire au Concordat qu'il est résolu à maintenir.

A cette occasion, des explications seront réclamées du président du conseil et du ministre des affaires étrangères au sujet des négociations diplomatiques entre la France et le Vatican, auxquelles a donné lieu la question de la suspension du traitement des ecclésiastiques. On sait que cette question a provoqué un échange de lettres entre le pape Léon XIII et M. le président Grévy, sans qu'on ait jamais été fixé, d'ailleurs, sur l'esprit et la teneur de ces lettres.

Le gouvernement saisira, assure-t-on, cette occasion de s'expliquer nettement sur sa politique en ce qui concerne les rapports de l'Eglise et de l'Etat. Il ne serait pas impossible, d'ailleurs, que le ministre des affaires étrangères fit distribuer un livre jaune renfermant les principaux documents diplomatiques se rattachant à cette question.

Il est à remarquer, à ce propos, que depuis que l'usage des livres jaunes a été repris dans notre régime parlementaire, aucun n'a été consacré jusqu'à présent aux affaires débattues entre la France et la cour de Rome.

LA LOI SUR LA MAGISTRATURE.

La loi sur la réforme judiciaire a été promulguée le 31 août au *Journal officiel* et elle est exécutoire à partir du 1^{er} septembre. Toutes les nominations qui avaient été faites jusqu'à ce jour dans le personnel de la magistrature ne comptaient pas dans les résultats que la loi nouvelle est appelée à produire. Mais à partir d'aujourd'hui, jusqu'à l'expiration d'un délai de trois mois, c'est-à-dire jusqu'au 30 novembre prochain inclusivement, toutes les nominations ou révocations qui seront faites par la garde des sceaux devront compter dans celles que la loi nouvelle permet.

C'est sur le personnel existant à la date du 1^{er} septembre que la garde des sceaux est autorisée à effectuer 614 suppressions de sièges, et, par suite, un nombre égal de révocations. Les suppressions porteront jusqu'à concurrence de 383 sur la magistrature assise et jusqu'à 231 sur les parquets.

Le *Rappel* nous dit que, quoique la garde des sceaux ait un délai de trois mois pour appliquer la loi promulguée le 31 août, il n'usera pas de cette faculté. La réorganisation sera entièrement terminée d'ici à six semaines au plus tard, afin que la composition du personnel soit définitivement arrêtée pour le 3 novembre prochain, jour de la rentrée des cours et tribunaux dans tous les ressorts.

Conformément à l'article de la loi sur la conversion, M. Tirard va adresser au Président de la République un rapport détaillé sur les opérations auxquelles a donné lieu la conversion de la Rente 5 0/0 en 4 1/2, qui est aujourd'hui complètement terminée. Ce rapport sera imprimé et distribué à la rentrée à tous les députés et sénateurs.

L'économie résultant de la conversion, pour l'année 1883, s'élèvera à 8 millions. Cette somme sera employée à atténuer le déficit provenant de l'insuffisance du rendement des impôts indirects.

Pour l'année 1884, le bénéfice de la conversion sera entier et s'élèvera à 32 millions.

Plusieurs ministres, vivement émus de l'attitude de l'Empereur d'Autriche à l'égard du comte de Paris, avaient émis l'avis qu'il fallait demander des explications au ministre des affaires étrangères d'Autriche.

Mais la majorité du conseil s'est prononcée négativement après avoir pris connaissance des dépêches envoyées à M. Challe-mel-Lacour par notre ambassadeur de Vienne.

Le *Nora* rappelle que le traité franco-annamite de 1874 contenait un article 9 ainsi conçu : « Sa Majesté le roi d'Annam, » reconnaissant que la religion catholique

« enseigne aux hommes à faire le bien, etc. » Il sera curieux de voir si la nouvelle convention renfermera une disposition analogue et si M. Jules Ferry imposera au successeur de Tu-Duc l'obligation de reconnaître que la religion a du bon. C'est assez douteux. Après cela, par le traité de 1874, on peut juger que ce n'est pas une clause de plus ou de moins qui peut embarrasser un Annamite.

Aucune nouvelle n'est parvenue au gouvernement relativement à la marche des troupes chinoises, annoncée par les journaux anglais.

Les renforts au Tonkin seront empruntés à l'infanterie et à l'artillerie de marine, aux tirailleurs algériens et à la légion étrangère. (Temps.)

On mande d'Evreux, 3 septembre :

« Il existe dans une commune de la vallée d'Andelle un maire légendaire qui s'est obstiné à ne pas ouvrir le scrutin pour l'élection du conseiller général du canton parce que « le candidat réactionnaire » Pouyer-Quertier n'avait pas de concurrent ». (Textuel.)

Un autre exploit de ce fonctionnaire est ainsi raconté par le *Courrier de l'Eure* :

« Le 13 juillet dernier, un ouvrier de la vallée d'Andelle, alléché par le programme parisien de la fête du 14, se décide à aller voir cette merveille. Il obtient une avance de 40 francs et file à Paris, laissant au logis sa femme, ses enfants et sa belle-mère mourante. Il devait revenir le soir même. Deux jours se passent, et les 40 francs aussi, à fêter le glorieux anniversaire par des libations et autres plaisirs variés ; notre homme, à son retour, trouve sa belle-mère morte depuis plusieurs heures déjà, et pas un centime à la maison ! Le curé consentait à faire l'enterrement gratis ; mais il restait à solder certains frais accessoires. Alors le maire, un apôtre de la libre-pensée, vient trouver l'ouvrier, lui explique que, s'il veut laisser enterrer sa belle-mère civilement, non seulement il n'aura rien à payer, mais qu'il touchera une prime de dix francs. Le marché se fait sur l'heure et est copieusement arrosé, à deux pas du cadavre, avec un litre d'eau-de-vie apporté par le tentateur. Et voilà pourquoi la femme X..., couverte d'un drap rouge fané apporté de Rouen, a été mise en terre le 17 juillet dernier, sans prières, dans la commune de D... »

BULLETIN FINANCIER.

Paris, 2 septembre.

Les dispositions de la Bourse paraissent transformées ; le marché est mauvais ; il y a des points noirs à l'horizon. Ce sont les affaires du Tonkin qui ramènent de nouvelles préoccupations, on dit que la Chine intervient, vingt mille Chinois sont entrés en ligne. Sur ces bruits, les rentes reculent assez vivement : le 3 0/0 à 79.60, en baisse de 0.30 centimes sur le cours de clôture de la veille. L'amortissable à 81.20. Le 4 1/2 0/0 1883 baisse de 108.55 à 108.20 et clôture à 108.20.

Le reste du marché se ressent forcément de la faiblesse des rentes, la plupart des valeurs perdent du terrain, et cela, d'autant mieux, le marché étant très-restreint, les contre-parties font défaut la plupart du temps.

La Banque de Paris recule à 1,000 fr.; le Mobilier est plus faible à 345; le Foncier fléchit de 1,300 à 1,292 pour clôture à 1,295; malgré la réaction générale, les Obligations Foncières Nouvelles conservent leur fermeté précédente.

Citons également les Obligations Communales à lots 1880, qui se maintiennent aux environs de 455. Ces obligations peuvent être comparées à la rente française, au point de vue des garanties, puisqu'elles sont émises en représentation des prêts communaux et que l'Etat oblige les communes à s'imposer pour assurer les annuités de leurs emprunts : c'est donc un placement de tout repos et qui offre de plus des chances de tirages.

A ce propos, nous indiquerons à nos lecteurs du *Financier des Communes*, qui est un des quelques journaux financiers donnant la liste authentique des tirages de toutes les valeurs à lots.

L'ensemble du marché, est comme nous le disions en commençant, mal disposé.

Le Suez baisse à 2,400 et termine à 2,410. Le Panama, sur lequel on avait tenté un mouvement de hausse destiné à préparer le terrain pour la prochaine émission d'obligations qui doit avoir lieu en septembre, recule à 492.50.

Les chemins sont sans changements notables : le Lyon à 1,405, le Nord à 1,862 et l'Orléans à 1,297.50.

Les fonds étrangers ne subissent pas de grands changements. La Rente Espagnole est toujours faible à 57.15/16, ce qui confirme les prévisions du *Financier des Communes* dont on se rappelle la récente étude sur les fonds espagnols.

L'Egypte Unifiée cote 356.

Chronique militaire.

Les manœuvres de corps d'armée, de divisions et de brigades vont commencer sur toute l'étendue du territoire. La troisième série des manœuvres de cavalerie est commencée depuis le 25 août, aux environs de Chartres ; le général de Galliffet, qui les dirige, a établi son quartier-général à Coltainville-sous-Jouy.

Quelques commandants de corps d'armée ont cru devoir, par des ordres spéciaux, interpréter la circulaire du ministre de la guerre relative au port de l'uniforme et en réglementer l'application.

Ils ont voulu préciser, fixer les heures et les circonstances dans lesquelles les officiers pouvaient ou ne pouvaient pas se permettre de porter, etc.

Ces mesures ont été approuvées par plusieurs journaux.

Le *Temps*, entre autres, déclare — et plusieurs journaux reproduisent la note qu'il insère à ce sujet — que « ces commentaires sont absolument corrects » et « qu'en ajoutant à la circulaire du ministre de la guerre quelques recommandations qu'il était urgent de rappeler, les généraux sont restés dans l'esprit de la circulaire ministérielle. »

CHRONIQUE LOCALE

ET DE L'OUEST.

École de Cavalerie de Saumur.

LISTE des quatre-vingt-huit Officiers-Elèves de cavalerie sortis de Saint-Cyr et désignés pour suivre les cours de l'École d'application de cavalerie de Saumur, du 1^{er} octobre 1883 au 31 août 1884.

MM.	MM.
Pichon.	De Villemendry de Laménière.
De Place.	Barthélemy de Saizieux.
Destresse de Lanzaç.	Dagny.
De Cognac.	De Saint-Just.
De Cassin de Kainlis.	Le Roux.
Champion.	De Bouillé du Chariol
Du Plessis.	Dauphin de Verne.
Rousseau.	Billicque.
Bégouen.	Giraud.
D'Ussel.	De Lambilly.
De Boursier de Montureux.	Coute de Puybaudet.
Fauré.	Delaville de Baugé.
Trutat.	Goussot.
Harlé d'Orphore.	Thédénat.
Vieillard.	De Narbonne Lara.
Appert.	De Fontenay.
Darodes de Tilly.	De Vaulx.
Langlois.	De Dampierre.
Simon.	De Lignières.
Secrettand.	Dubessy de Contenson.
Doncieux.	Gardin de Boisduzier.
Ferté.	Droy des Villars.
Covillion.	Mangin d'Ouince.
De Pardieu.	Dufilhol.
Renaut.	Du Peloux.
Gérauld.	Laneyrie.
Dodellier.	De Chasteignier.
Emé de Marcieu.	De Tournadre.
De Bry d'Arcy.	Ducrot.
Duvernoy.	Chabaille d'Avigny.
Thibault de Ménonville.	Ruffier d'Epenoux.
Jallibert.	Arrault.
Coudere de Saint-Chamant.	Limbourg.
Boulard de Gateillier.	Bardon.
Garnier des Hières.	De Pommeresau.
De Joybert.	Boutan.
De la Bonnière de Beaumont.	De Barry.
Baille.	Delabie.
De Moustier.	De Burgues de Misiémy.
Jourdan de Thieuloy.	Prétavoine.
Hervouet de la Robrie.	Bottreau.
Leps.	Roussel.
Bastien.	Bonnerterre.
	Lemaréchal.
	Wimpffen.

État nominatif des candidats au volontariat dans le département de Maine-et-Loire.

RÉSULTAT DES COMPOSITIONS ÉCRITES.

Agriculture. — André-Jean Launay, 620. — Amand-Edme Guiocheau, 670. — Raoul-

Emile Chevalier, 475. — Maurice-Auguste Jamin, 350. — Arthur Vau, 450. — Honoré Ménard, 270. — Jean Boumier, 635. — Eugène-Jean Rozé, 645. — Auguste-Eugène Fargeton, 225. — Jules-Louis Menou, 585. — René Cadéau, 450. — Gabriel Revélière, 240. — Paul-Henri Palustre, 430. — Nicolas-Octave Gallibourdin-Descoutures, 450.

Commerce. — Jules-Michel Moreau, 550. — André-Eugène Blondel, 715. — Arsène-René Truvé, 210. — Georges-Alexandre Priet, 285. — Léon-Félix Boutin, 555. — Joseph-Ferdinand Vidal, 315. — Henri-Victor Houbert, 700. — Maxime-Georges Marquet, 675. — Jean-Marie Martin, 585. — René-Auguste Cady, 745. — Léon-François Dubin, 725. — Fernand-Alfred Goisard, 345. — Jean-Louis Cognat, 590. — Pierre Bellanger, 680. — Gaston-Pierre Lepage, 520. — Alfred-Marie Delahaye, 590.

Industrie. — Auguste-René Riobé, 320. — Michel-Alfred Levy, 285. — Frédéric-Auguste Touzard, 235. — Emile-René-Bollignon, 485. — Charles Gouzé, 535. — Guillaume Rousseau, 735. — Daniel-Maurice Morain, 330.

MUSIQUE MUNICIPALE.

La Musique municipale de Saumur se fera entendre dimanche prochain, 9 septembre, à 8 heures du soir, dans le Square du théâtre.

PROGRAMME.

1. Marche Egyptienne.
2. Ouverture de la *Sémillante*.
3. *Mandarine*, polka.
4. *Les Diamants de la Couronne*, fantaisie.
5. *Joyeux Postillon*, quadrille.

Le chef de musique,
V. MEYER.

Un service solennel pour le repos de l'âme de M. le comte de Chambord a été célébré lundi matin dans l'église de Méron, sur la demande de la famille de Crozé, de Montreuil-Bellay.

Le pèlerinage de Notre-Dame de Pitié, à Fontevault, aura lieu le troisième dimanche de septembre. — Messe à dix heures et demie. — Le soir, après vêpres, procession à Notre-Dame de Pitié.

Au moment de l'ouverture de la chasse, un certain nombre de maires font annoncer qu'il est défendu de chasser sur le territoire de leur commune.

Nous rappelons que ces prohibitions sont absolument illégales et qu'il n'y a pas lieu d'en tenir compte. Les terres ne peuvent être interdites que par les propriétaires.

POITIERS.

Mardi prochain, M^{me} Méa, de l'Odéon, avec une troupe d'artistes parisiens, donnera, sur le théâtre de Poitiers, une représentation de *l'Etrangère*, d'Alexandre Dumas fils.

PARTHENAY.

Ces jours derniers, un réserviste qui serait beaucoup mieux partout ailleurs qu'au régiment, était de faction à la porte de la caserne. La consigne lui avait été donnée de ne laisser entrer qui que ce soit, et sans lui faire observer qu'un cochon, par exemple, bien inoffensif, pouvait faire exception, le piau-piau observa scrupuleusement les ordres qu'il avait reçus.

Donc, survint un cochon familial, qui a pour habitude de venir chaque jour ramasser les pelures de pommes de terre et autres débris de légumes ; mais cet animal, ignorant la consigne et ne comprenant pas le patois du factionnaire qui s'égosillait à lui crier : « On n'passe poué!!! Veux-tu t'en aller », eut la hardiesse de forcer la consigne, et mal lui en prit.

Notre brave militaire ne fit ni une ni deux, et, saisissant son arme, perça les flancs de l'imprudent qui succomba.

On peut juger par ce qui précède du fourire qui éclata chez tous nos réservistes témoins de cette scène.

L'AFFAIRE DE ROCÉ. — MORTE DE FAIM.

Marie Cochereau habitait avec son frère dans le bourg de Rocé (Loir-et-Cher).

Pendant douze ans, cette fille, qui avait quelque bien provenant de son patrimoine, resta chez son frère, lui tenant lieu de domestique et lui laissant gérer sa petite fortune.

Jusqu'à tout alla bien, lorsque, il y a deux ans, Marie Cochereau fut demandée en mariage par un sieur Briou.

Cochereau allait être privé des biens de sa sœur, lorsqu'un accident fortuit vint rompre les projets de Marie. Elle tomba dans le feu, eut le visage brûlé et perdit presque entièrement la vue.

La pauvre fille, devenant une charge pour son frère, lui fit abandon de ses biens ; malgré cela, Cochereau, depuis ce temps, ne cessa de la maltraiter pour s'en débarrasser. Pendant deux ans, la pauvre fille, sans défense, fut en butte à tous les mauvais traitements de son frère.

Cochereau, lui disait-on, mets ta sœur à l'hospice et rends-lui ses biens pour sa pension.

Mais il ne l'entendait pas ainsi. Il y a six mois environ, Marie disparut tout à coup. Son frère et sa femme prétendirent l'avoir menée à l'hospice.

Lorsque, la semaine dernière, Cochereau vint dire au maire que sa sœur était morte : — Mais où est-elle morte ? lui dit le maire.

Ne recevant aucune réponse satisfaisante, le maire s'informa et l'on découvrit le cadavre de la malheureuse fille dans le grenier de la maison de Cochereau.

Le parquet de Vendôme a aussitôt fait arrêter Cochereau.

Qu'était-il arrivé depuis six mois ? Marie Cochereau, malade et presque aveugle, avait été reléguée sur un paillasson, dans un grenier où elle ne recevait presque pas de nourriture, puisqu'elle est morte de faim, ainsi que le constate l'autopsie.

La jambe gauche était brisée depuis plus de deux mois, par un coup qui lui avait été porté, et aucun secours ne lui avait été donné, la jambe était pendante. Incapable de faire aucun mouvement, Marie Cochereau vécut ainsi pendant six mois, mourant de faim, presque nue et rongée par la vermine, sans que personne dans le village se doutât de l'horrible drame qui se passait dans le grenier.

Cochereau, interrogé, ne put que balbutier des réponses qui n'étaient que des mensonges. C'est ainsi qu'il dit que Marie avait eu la jambe cassée par un coup de pied de cheval, alors que depuis quatre mois elle gisait dans le grenier.

Le cadavre de la victime était si desséché, qu'il ne pesait que quarante livres ; lorsqu'on en fit l'autopsie, les intestins ne présentaient aucune trace de nourriture.

L'indignation des habitants de Rocé fut grande en apprenant tous ces horribles détails, et personne ne peut comprendre comment Cochereau et sa femme sont parvenues à cacher aux voisins les souffrances de leur sœur. (Le *Carillon de Vendôme*.)

Un employé de Banque a fait dans ses opérations une ERREUR de 4,000 fr.

Prière à la personne qui l'aura reconnue de rapporter la somme au bureau du journal.

LA SEMAINE ILLUSTRÉE

ET LE MESSAGER DE LA SEMAINE

Sommaire du numéro du 1^{er} septembre 1883.

La Chasse : POURQUOI L'HOMME CHASSE, par H. Martin-Dairvault.

Courrier littéraire et artistique.

Monseigneur le Comte de Chambord, par le comte O'Brien.

Pillone, roman traduit du Danois de Guillaume Bergsø (suite).

Les Chassés, par H. Martin-Dairvault.

Les Chasseurs, par H. Martin-Dairvault.

Maigre-Echine (nouvelle), par Henri Bouchot.

Le Théâtre italien, par G. Levasnier.

Inondation de lave, par Fernand Hue.

Chronique mondaine, par Jenny Lensia.

Chronique générale de la semaine.

Le vélocipède américain.

Esprit des morts et des vivants, par Atticus.

Petite correspondance.

Sphinxiana, par Bramet. — Bibliographie, par R. Chassefont.

Bulletin financier, par E. Briau.

Chronique agricole, par Marcel de Montbrien.

Librairie H. Oudin, 51, rue Bonaparte, Paris.

PAUL GODET, propriétaire-gérant.

COURS DE LA BOURSE DE PARIS DU 4 SEPTEMBRE 1885.

Valeurs au comptant.			Valeurs au comptant.			Valeurs au comptant.			Valeurs au comptant.		
Dernier cours.	Clôture précé.		Dernier cours.	Clôture précé.		Dernier cours.	Clôture précé.		Dernier cours.	Clôture précé.	
3 %	79 57	79 90	Est	737 50	745	OBLIGATIONS.			Obligat. foncières 1879 3 % ..	452	455
3 % amortissable	81 20	81 30	Paris-Lyon-Méditerranée ..	1400	1405	Ville de Paris, oblig. 1855-1860	510	510	Est	358	359
4 1/2 %	111 55	110 80	Midi	1156	1160	— 1865, 4 % ..	522	522	Midi	358 25	360
4 1/2 % (nouveau)	108 10	108 42	Nord	1860	1866	— 1869, 3 % ..	403	400	Nord	366 50	366 25
Obligations du Trésor	505	502	Orléans	1302	1305	— 1871, 3 % ..	393	392	Orléans	359 25	358 50
Obligations du Trésor nouvelles	505	502	Ouest	798	798 75	— 1875, 4 % ..	512 50	513 75	Ouest	359	358
Bons de liq. départementaux ..	521	523	Compagnie parisienne du Gaz ..	1367	1376	— 1876, 4 % ..	513	512	Paris-Lyon-Méditerranée ..	363 75	366
Banque de France	5415	5410	Canal de Suez	2405	2420	Dép. de la Seine, emprunt 1857	236	236	Paris-Bourbonnais ..	362	360
Comptoir d'escompte	990	998 75	C. gén. Transatlantique ..	505	510	Bons de liquid. Ville de Paris ..	527	526 50	Canal de Suez	572 50	572 50
Crédit Foncier, act. 500 fr.	1290	1310				Obligations communales 1879 ..	454	454 50			
Crédit de France	345	350									

Tribunal de commerce de Saumur.

FAILLITE JEAN JOUANDOU.

Les créanciers de la faillite du sieur Jean Jouandou, maître d'hôtel, rue Dacier, à Saumur, sont invités à se rendre, le mercredi 12 septembre 1885, à une heure précise du soir, au Tribunal de commerce de Saumur, salle des faillites, pour être consultés tant sur la composition de l'état des créanciers présumés que sur la nomination du syndic définitif.

Le greffier du Tribunal,
(575) L. BONNEAU.

Étude de M^e HACAULT, notaire à Montreuil-Bellay.

VENTE MOBILIÈRE APRÈS DÉCÈS.

Le dimanche 9 septembre 1885, à midi, dans une maison située à la Moudinière, commune de Montreuil-Bellay, où est décédé M. Parfait-Jacques Renard, et à la requête de sa veuve et de ses héritiers, autorisés à faire procéder à cette vente sans attribution de qualité, il sera, par le ministère de M^e Hacaault, notaire à Montreuil-Bellay, procédé à la vente aux enchères publiques de divers meubles meublants et objets mobiliers dépendant de la succession dudit sieur Renard.

On vendra notamment :
Tables, chaises, huches, coffres, bassets, buffets, armoires, trois lits complets, divers outils de tonnelier, linge de corps et de ménage, bois de chauffage et de travail, vieilles futailles, pendules, vaisselle, batterie de cuisine et autres bons objets.

On paiera comptant, plus dix pour cent. (363)

Étude de M^e PAUL TAUREAU notaire à Doué.

VENTE MOBILIÈRE Le dimanche 9 septembre 1885, à midi.

En la demeure de M. Deschamps, quartier de la Chapelle, à Doué.

On vendra : batterie de cuisine, objets de literie, meubles acajou et noyer, fauteuils, pendule, garniture de cheminée, glaces, vaisselle, fourneau, poêles, baignoire et autres bons objets. (570)

Étude de M^e MÉHOUS, notaire à Saumur.

A VENDRE A L'AMIABLE

En totalité ou par lots :

1^o UNE MAISON Située à Saumur, rue Beaurepaire, n^o 17.

Comprenant deux corps de bâtiments, actuellement occupée par M. Cavellier ;

2^o ET UNE AUTRE MAISON

Située à Saumur, rue de la Marmaillotte, n^o 2.

Occupée par la Société du commerce, avec jardin et terrain clos de murs.

S'adresser, pour tous renseignements et traiter, à M^e MÉHOUS, notaire. (556)

Étude de M^e MÉHOUS, notaire à Saumur.

A VENDRE A L'AMIABLE,

1^o UNE MAISON

Située à Saumur, rue de la Visitation, n^o 56, et rue de l' Arsenal.

Composée de trois corps de bâtiments, comprenant : boutiques, arrière-boutiques, vaste atelier, chambres, greniers, cellier et buanderie ; cour, puits et pompe ;

2^o UN FONDS DE COMMERCE D'AUBERGISTE

Exploité dans cette maison, avec le matériel et les marchandises en dépendant.

S'adresser audit M^e MÉHOUS, notaire. (562)

A VENDRE

OU A ARRENTER

UNE MAISON

Avec JARDINS

Située à Saumur, rue Notre-Dame, n^o 55.

S'adresser à M. BARILLET, même rue. (499)

M^e CAILLEAU, notaire à Lons-la-Jumeau, gué, demande un premier Clerc capable.

A LOUER

Pour la Saint-Jean prochaine.

En totalité ou par parties.

UNE PORTION DE MAISON

Sise à Saumur, rue de la Comédie, n^o 26,

Actuellement occupée par MM. Fauillon, Frugier et Moutet.

Cette maison, propre au commerce, comprend : magasins sur la rue, au premier étage ; deuxième et troisième étages sur la rue ; grenier, cour, remise et écurie ;

Étage au-dessus des remise et écurie, grenier.

S'adresser, pour visiter les lieux, à M. FAUCILLON, qui les occupe, et, pour traiter, à M. LE RAY, avoué, rue du Marché-Noir, n^o 12. (316)

A LOUER

PRÉSENTÉMENT

JOLI APPARTEMENT

Fraîchement restauré,

Rue de la Visitation, n^o 105.

BELLE VUE sur la Loire.

A CÉDER

UNE MAISON DE GROS

Située à Saumur et en pleine prospérité, n'ayant aucun concurrent à 15 lieues environ.

Le vendeur pourra rester attaché à la maison aussi longtemps que l'acquéreur le désirera pour la mise au courant des affaires.

S'adresser au bureau du journal.

UN HOMME de 40 ans demande une place de cocher ou de valet de chambre.

S'adresser au bureau du journal.

LE PULICIDE

DESTRUCTEUR INFALLIBLE de tous les insectes nuisibles à l'homme, aux animaux domestiques et aux vêtements : Punaises, Puces, Poux, Mouches, Cafards, Arles, Moustiques, Pucerons, Araignées, Chenilles, Fourmis, etc.

Se trouve à la Pharmacie Centrale, chez M. E. D'ROY, rue de la Tonnelie, 27, dépositaire pour l'arrondissement de Saumur. (179)

GRANDS MAGASINS

DE

l'Épicerie Moderne

Rue et Place du Marché-Noir.

L. ALLORY SAUMUR.

DAVEAU, DOREUR

Rue du Puits-Neuf, 14, SAUMUR.

VENTE AUX PRIX DE FABRIQUE

De GLACES nues, encadrées et à vitrage

POUR DEVANTURES DE MAGASINS.

Gravures Françaises, Anglaises et Aquarelles, aux prix des Éditeurs.

Dorure de Cadres et d'Appartements, tarifées au mètre.

Demander le Tarif.

CABINET D'AFFAIRES

CIVILES ET COMMERCIALES

64, rue de Bordeaux, SAUMUR.

Gérances — Expertises — Règlements de comptes — Vérifications d'écritures — Représentation, etc.

TH. BUREAU

Ancien manufacturier, ex-membre de la Chambre consultative des Arts et Manufactures, ex-président du conseil des Prud'hommes à Cholet, Agent général de l'AIGLE, compagnie d'assurance contre l'incendie.

Saumur, imprimerie de PAUL GODET.



LOTÉRIE de l'EXPOSITION d'AMSTERDAM

AUTORISÉE PAR ARRÊTÉ ROYAL

DU 1^{er} AVRIL 1883, N^o 10

6,000,000 de BILLETS FORMANT

30 SÉRIES de 200,000 BILLETS chacune

Vente autorisée en France : 2,000,000 de BILLETS.

Vente autorisée en France : 2,000,000 de BILLETS.

Cette Loterie donne en Lots :

LA MOITIÉ DE SON CAPITAL

Six Gros Lots

1 Gros Lot d'une valeur de 200,000^f
2 Gros Lots d'une valeur de 100,000^f 200,000^f
1 Gros Lot d'une valeur de 50,000^f
2 Gros Lots d'une valeur de 25,000^f 50,000^f

6 Gros Lots Reporté... 500,000^f

6 Lots Reporté... 500,000^f
30 Lots d'une valeur de 10,000^f 300,000^f
60 Lots d'une valeur de 5,000^f 300,000^f
30 Lots d'une valeur de 4,000^f 120,000^f
30 Lots d'une valeur de 3,000^f 90,000^f
60 Lots d'une valeur de 2,000^f 120,000^f

216 Lots Reporté... 1,430,000^f

216 Lots Reporté... 1,430,000^f
360 Lots d'une valeur de 1,000^f 360,000^f
900 Lots d'une valeur de 500^f 450,000^f
1740 Lots d'une valeur de 200^f 348,000^f
3490 Lots d'une valeur de 100^f 349,000^f
1260 Lots d'une valeur de 50^f 63,000^f

7,966 Lots Valeur 3,000,000

TIRAGE A LA CLOTURE DE L'EXPOSITION

VENTE AU DÉTAIL : dans tous les Bureaux de Tabac, chez les Libraires et Marchands de Journaux, et dans les Gares de Chemins de fer. VENTE EN GROS : adresser Espèces, Chèques ou Mandats à M. BASSET, 8, Rue Montesquieu, PARIS.

On demande des Correspondants dans toutes les Villes de France.

Vu par nous Maire de Saumur, pour légalisation de la signature de M. Godet.
Hôtel-de-Ville de Saumur,